

Type de mesure	Nature de l'engagement - Contrôle	Contre-partie financière	Milieus concernés	Contractant
Mesure agri-environnementale	Le contractant s'engage à réaliser certains travaux selon un calendrier et un cahier des charges précis. Il s'engage également à ne pas réaliser certaines actions qui iraient à l'encontre du maintien de la biodiversité. Un cahier des charges précise les engagements qu'il prend. Un contrôle des réalisations peut être effectué par l'autorité compétente.	Oui	Milieus agricoles	Propriétaire ou titulaire de droits sur le terrain (exemple)
Contrat Natura 2000		Oui	Milieus forestiers Milieus ouverts non agricoles (clairières, marais...)	Propriétaire ou titulaire de droits sur le terrain (chasseur ?)
Charte Natura 2000	La charte énumère un certain nombre d'engagements et de recommandations. Le signataire devra respecter les engagements (qui peuvent être contrôlés) et dans la mesure du possible, suivre les recommandations (qui ne le seront pas).	Pas de contrepartie financière directe, mais possibilité d'avantages fiscaux et obtention d'une garantie de gestion durable.	Tous les milieux et espèces du site peuvent être concernés	Propriétaire ou titulaire de droits sur le terrain (exemple)